

ARRETE DU MAIRE
Restrictions circulation et stationnement
Fibre Optique

Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,

VU le Code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

VU La demande de remplacement, renforcement, recalage et implantation de poteaux téléphonique pour la fibre optique

VU la demande de l'entreprise Groupe ALQUENRY, 69-71 rue de la Foucaudiere CS 42829 72028 Le Mans Cedex 2, représentée par Mme Priez Léa, Assistante de projets THD.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures, dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, durant les travaux.

- ARRETE -

ART.1 : L'Entreprise Alquenry, est autorisée à procéder au remplacement, renforcement, recalage et implantation de poteaux téléphonique pour la fibre optique **rue des vignes.**

ART.2 : La circulation de tous les véhicules sera alternée par dispositif manuelle par panneau (B15-C18), accompagnée d'une pré-signalisation réglementaire et maintenue par l'entreprise chargée des travaux. (Chantier mobile).

Un dispositif de protection réglementaire sera mis en place pour la continuité du cheminement piétonnier.

Le stationnement des véhicules sera interdit de 100 mètres de part et d'autre du chantier.

ART.3 : Le présent arrêté s'appliquera à compter du **lundi 01 février 2021 jusqu'au lundi 03 mai 2021.**

ART.4 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

ART.5 : Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites. Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipales, aux services Techniques de la commune et à l'entreprise ALQUENRY.

ART.6 : Un recours auprès du tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert-76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Saint-André- de- l'Eure, le 27/01/2021

Le Maire Franck BERNARD

Certifié exécutoire le présent arrêté
Publié le 27/01/2021
Notifié le 01/02/2021

